



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Demande de crédit d'étude de CHF 239'600.00 pour le pool de mandataires dans le cadre du projet de transformation et d'assainissement de l'école de Cotterd en bâtiment communal

Préavis municipal n°2020/03

Rapport de la Commission des finances

Madame la Vice-Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances au complet s'est réunie le 3 mars 2020 pour l'étude du préavis municipal ainsi que le 10 mars 2020 en présence d'une délégation de la Municipalité (MM. Clerc, Verdon, Jaunin, Gavillet et Bally), ainsi que Mme Tatjana Balzani Dirren, représentante du bureau d'architectes en charge de l'avant-projet, qui ont répondu à toutes nos questions. Nous les en remercions.

Actuellement, uniquement un appartement est occupé et loué dans le bâtiment de l'Ecole de Cotterd. Mais afin d'éviter une dégradation, tout l'édifice est chauffé. Ce bâtiment doit donc être entretenu et réaffecté. La vision et l'avant-projet ont été présentés par la Municipalité en novembre 2019 au Conseil communal.

Ce bâtiment est classé et il n'y a donc pas la possibilité d'effectuer toute sorte de transformations sur celui-ci. Par exemple, il n'est pas autorisé d'y ajouter des balcons dans l'optique d'une transformation du bâtiment en appartements.

Dans le cas d'un changement d'affectation du bâtiment de l'Ecole de Cotterd en un bâtiment communal regroupant les différents services, ainsi que les archives, il se pose la question de ce que deviendrait le bâtiment communal actuel situé à Salavaux.

En ce qui concerne le bâtiment communal de Salavaux, la Municipalité nous a communiqué que la Poste ne va pas rester sur ce site, et arrêter son activité dans ce bâtiment au plus tard à la fin du bail prévu en octobre 2021. Mais il y aurait une possibilité de reprise du rez-de-chaussée ainsi que du 1^{er} étage par un groupe pharmaceutique pour y implanter une pharmacie (avec l'exploitation de l'agence postale) et un pôle médical. Ce bâtiment étant situé proche des commerces et accessible à travers les différents types de transports, que ce soit privés ou publiques, il paraîtrait judicieux d'implanter ce site médical à Salavaux. Le reste des appartements du bâtiment seraient loués. A noter que suite à notre demande sur l'état du dossier de la reprise du cabinet médical du Dr. Wandeler, la Municipalité nous a indiqué que les démarches entreprises n'avaient pas abouti.

Partant de cette optique, il faudra donc trouver une solution pour loger l'administration communale. Le site de l'Ecole de Cotterd devient donc très intéressant pour y regrouper l'administration communale et également procéder à la revalorisation de ce bâtiment.

Comme présenté par la Municipalité en novembre 2019, ce bâtiment regrouperait les différents services municipaux, ainsi que les archives et des locaux pour le Conseil communal.

Le crédit d'étude demandé permettra à la Municipalité de déterminer plus précisément l'état du bâtiment afin de préparer le dossier de soumissions et les appels d'offres, pour ensuite formuler une demande de crédit de rénovation du bâtiment de l'Ecole de Cotterd. Le crédit demandé dans ce préavis municipal permet ainsi d'affiner les estimations et d'être plus précis quant au budget final nécessaire à la transformation du bâtiment.

La réflexion de la Commission des finances est que ce crédit d'étude, bien que conséquent, permettra de donner un état actuel du bâtiment, et que même si la solution finale retenue ne serait pas l'implantation des services communaux, des archives et de locaux pour le Conseil communal, nous aurons des données pouvant être utilisées pour une autre solution de projet. La Commission tient à préciser qu'en rendant un avis favorable à la demande de crédit d'étude, elle ne prend pas position en faveur ou non sur le projet final envisagé, sa dimension et donc son coût.

Le financement par la trésorerie courante ainsi que l'amortissement par un prélèvement au fonds pour investissements futurs (compte 9282.00) sont adaptés pour ce crédit de CHF 239'600.00.

La Commission relève cependant que la comptabilisation de l'amortissement devrait se faire sur l'exercice comptable correspondant à la réalisation des travaux, c'est-à-dire 2020, et non pas sur le budget 2021 comme indiqué dans le préavis municipal.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la majorité de la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal, avec toutefois une correction quant à la période de l'amortissement, à savoir :

- de donner mandat à la Municipalité d'utiliser le crédit d'étude pour le pool de mandataires dans le cadre du projet de transformation et d'assainissement de l'ancienne école de Cotterd en bâtiment communal ;
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 239'600.00 ;
- de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- d'amortir le montant par le prélèvement sur le compte 9282.00 (fonds pour investissements futurs) sur l'exercice correspondant à la réalisation des travaux, soit 2020, et non au budget 2021.

La Commission des finances

Salavaux, le 6 mai 2020

Jacques Loup Matthieu Tombez Fabrice Guillod Nicolas Vincent Julien Schwab